

AESH : ON CONTINUE

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 5 AVRIL 2022 !

Depuis un an, la mobilisation des AESH ne cesse de s'amplifier. Des milliers de collègues se sont mis-es en grève et sont descendu-es dans la rue sur l'ensemble du territoire, s'imposant dans le débat public et dans l'agenda du ministère de l'éducation nationale. Alors que le ministre Blanquer n'avait rien prévu pour les AESH dans le cadre du Grenelle de l'éducation, il a dû concéder la mise en place d'une grille de salaire nationale qui est cependant bien éloignée des attentes salariales des AESH.

9h30 Assemblée générale à la Bourse du travail

3 rue du Château d'eau 75010 (M République)

13h Manifestation Île-de-France

Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, place Pierre Laroque (angle avenue Duquesne - avenue de Ségur)
(M École militaire) vers le ministère de l'Éducation nationale

LE 5 AVRIL, POUR NOS SALAIRES !

Ces augmentations misérables de salaire sont loin de nous satisfaire. Si le ministère pensait calmer notre colère avec quelques dizaines d'euros c'est un pari raté tant cette revalorisation n'est pas à la hauteur des enjeux : sortir 129 000 AESH de la précarité. Les temps incomplets imposés font que la majorité d'entre-nous vivons sous le seuil de pauvreté ; d'une académie à l'autre le temps de travail ne correspond pas à une même quotité.

LE 5 AVRIL, POUR UN STATUT !

Cette question des salaires et du temps de travail est indissociable de celle du statut. Les CDD de trois ans et la CDisation au bout de 6 ans ne représentent pas des avancées comme le claironne le ministère. Pour SUD éducation, il s'agit plutôt d'une précarité structurelle. Nos compétences et notre expérience professionnelle doivent être reconnues !

LE 5 AVRIL, POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE !

Cette reconnaissance professionnelle est indispensable à la réussite de l'école inclusive que SUD éducation défend sans détour. Mais sans moyens elle n'est qu'un slogan : il faut des postes, de l'argent, de la formation ! À l'inverse, pendant ces 5 dernières années, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est devenu un enjeu comptable : le ministère cherche à rentabiliser les moyens existants avec la mise en place des PIAL, outil d'une mutualisation à marche forcée.

SUD ÉDUCATION PARIS REVENDIQUE :

- ✓ +400 euros pour les plus bas salaires et la reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement pour les AESH ; l'attribution de l'indemnité REP/REP+ ;
- ✓ un statut de la Fonction publique pour les AESH et la création d'un nouveau métier d'éducatrice scolaire spécialisé-e ;
- ✓ des moyens pour l'école inclusive, l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;
- ✓ des moyens pour une politique de formation initiale et continue ambitieuse ; la création de brigades de remplacement.



SUD éducation, aux côtés de l'intersyndicale, appelle les AESH, et l'ensemble des personnels, à se mettre massivement en grève le mardi 5 avril 2022, pour gagner sur ces revendications. Le rapport de force doit s'amplifier pour faire céder le ministère.

SUD éducation Paris appelle les AESH à se réunir localement pour préparer cette grève. Un préavis de grève est déposé et nous avons mis en place une caisse de grève en ligne.

❑ Et l'indemnité REP ? Face aux refus du ministère d'accorder l'indemnité REP/REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire, une vingtaine de collègues, accompagnés par SUD éducation Paris, ont attaqué leur employeur (le recteur de Paris ou le proviseur de Janson de Sailly) au tribunal administratif. Les dossiers sont en cours d'instruction et nous ne savons pas encore à quelle date ces dossiers seront jugés. Si une décision victorieuse était prise, elle s'appliquerait à toutes et tous !

❑ Un statut ? C'est une question de choix budgétaire ! Un statut pour les 129 000 AESH ne représenterait qu'une augmentation de 0,27% du budget de l'éducation nationale ! Quand on sait que le ministre Blanquer rend des millions d'euros depuis le début de son mandat...

❑ Nouvelle revalorisation de la grille indiciaire des AESH au 1er janvier 2022
Jeudi 3 février 2022, un nouvel arrêté a été publié au Journal officiel, rehaussant les indices des échelons 1 et 2 de la grille indiciaire des AESH au 1er janvier 2022. Cela fait suite à la hausse annuelle du SMIC. Les indices des échelons suivants restent inchangés. Le rattrapage des points d'indice du salaire de janvier pour les AESH étant aux échelons 1 et 2 sera fait de manière rétroactive. SUD éducation dénonce cette grille indiciaire. La très faible rémunération et les temps incomplets imposés entraînent des conditions salariales inacceptables !

Échelon	Ancien indice brut	Nouvel indice brut au 01/01/22	Nouvel indice majoré* au 01/01/22
1	368	371	343
2	374	378	348

Rappel de la grille pour les échelons suivants
le passage d'un échelon à l'autre à lieu tous les trois ans

Échelon	Indice brut	Indice majoré*
3	388	355
4	404	365
5	422	375
6	437	385
7	450	395

Échelon	Indice brut	Indice majoré*
8	463	405
9	478	415
10	493	425
11	505	435

* L'indice majoré est celui qui apparaît sur la fiche de paye



Le guide syndical AESH de SUD éducation

Contrat, affectation, renouvellement, CDIisation, missions, temps de travail, salaire, congés et autorisations d'absence, droits médicaux, droits syndicaux... Se défendre pour faire respecter nos droits et en revendiquer de nouveaux : c'est l'objectif de ce guide que vous pouvez télécharger en scannant le QR code.

